



AGNEAUX
Cité Art de Vivre

Commune d'Agneaux

PROCES-VERBAL de la 1ère séance du conseil municipal du **26 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt six mars à vingt-heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le vingt mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Gaëlle LOIT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Dany DAVID (procuration à Elisabeth LEGRAND), Thierry DUPRAY (procuration à Thierry BILLORE), Evelyne MASSICOT (procuration à Gaëlle LOIT).

Étaient absents : André BULUCUA, Olivier DUVAL.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 20/03/2015

- : - : - : - : - : -

- **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur SÉVÊQUE ouvre la séance et invite Monsieur BARRÉ à présenter le compte administratif de la commune.

Monsieur BARRÉ précise que les éléments statistiques présents dans le document concernent les données de 2013. Il fait observer la faiblesse des recettes de la commune par rapport aux communes de la strate nationale ainsi que le faible niveau des dépenses d'équipement du à l'amortissement des investissements réalisés précédemment.

Madame LECLERC-BUICHON s'interroge sur l'écart entre les dépenses et le prévisionnel pour le compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Monsieur BARRÉ explique qu'il s'agit essentiellement du repas des anciens, le feu d'artifice de la Saint-Jean et les cérémonies du 70ème anniversaire du débarquement.

Madame LECLERC-BUICHON poursuit : « *au compte 63512, les dépenses de taxes foncières ont été plus élevées que prévu.* »

Monsieur BARRÉ : « *il s'agit de la Maison Médicale, dont une partie est toutefois refacturée.* »

Monsieur BARRÉ rappelle que les postes principaux de dépenses à caractère général sont : les énergies (eau, électricité, gaz, le carburant) pour un montant de 175 000€, les achats d'alimentation, essentiellement pour le restaurant scolaire, 90 000€, l'entretien des bâtiments, des voiries, des bois et forêts, les contrats de maintenance, les assurances, les télécommunications et entretien des locaux.

Madame LECLERC-BUICHON relève qu'au compte 7322, la recette de 65 000€ de la Dotation de Solidarité Communautaire n'a pas été perçue.

Monsieur BARRÉ explique que cette dotation créée en 2011 dans l'ancienne communauté d'agglomération à 11 communes, a été supprimée mais que la partie de la dotation provenant de la charge des enfants hors commune supportée par la commune dans le cadre du transfert de la compétence « sport », soit 50 000€ ont été ré-injectés dans l'attribution de compensation.

Madame LECLERC-BUICHON demande : « *il n'y avait pas de crédits prévus au compte 2111 : terrains nus, or il a été dépensé 13 527€* »
Monsieur BARRÉ « *il s'agit du terrain acheté pour la Maison médicale.* »

Monsieur BARRÉ poursuit sa présentation du compte administratif. Au chapitre de l'endettement, il note que la commune s'est désendettée de 10%.
Il évoque une question posée précédemment sur la remarque de la Chambre Régionale des Comptes concernant la nécessité de provisionner les sommes équivalentes au montant des annuités des cautionnements de la commune. Le trésorier a été consulté et il juge qu'il n'y a pas lieu de provisionner si les comptes certifiés présentés par les organismes cautionnés ne font pas apparaître de risque.

Monsieur BARRÉ présente le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale.

À la demande de Monsieur SÉVÊQUE, Madame LEGRAND intervient pour commenter le budget du CCAS.

Madame LEGRAND constate que les secours d'urgences sont nettement inférieurs au prévisionnel. Ce compte regroupe le règlement des factures d'eau, d'électricité, de gaz ou de logement. La commune intervient partiellement ou en totalité selon les notifications de l'assistante sociale. Mais en 2014, les personnes ont été redirigées vers les CAF, le FSL ou l'ASE ; aussi il y a eu moins de demande au CCAS. De plus, quelques familles, auparavant aidées, n'étaient plus inscrites en 2014.

Madame LEGRAND ajoute : « *le nouveau règlement intérieur du CCAS prévoit que les demandeurs doivent justifier d'un an de résidence dans la commune pour obtenir une aide.* »

Toutefois, Madame LEGRAND souhaite maintenir le même budget prévisionnel qu'en 2014, car de nouvelles demandes vont devoir être satisfaites. De plus, le CCAS devra financer les titres Solidabus que Saint-Lô Agglo, qui n'a pas la compétence « Action Sociale » ne prend plus en charge depuis le 1^{er} janvier 2015.

Madame LEGRAND projette de mettre en place un règlement intérieur concernant l'utilisation des bus et la délivrance de cartes. Les familles en précarité pourront obtenir des titres de transport gratuits pour la scolarité des enfants, pour les personnes travaillant à Saint-Lô, ou pour un rendez-vous en vue d'obtenir un emploi.

Madame LEGRAND rencontre régulièrement les familles pour apprécier leur situation afin de les orienter et éventuellement inviter le CCAS à intervenir.
Elle remercie les associations caritatives telles le Secours Populaire et la Croix Rouge qui participent également à l'accompagnement des familles. Elle remercie également l'ADMR pour les 92 agnelais et ADOMELIA pour les 40 agnelais bénéficiaires dans les domaines du travail à domicile, de l'aide à la personne et du portage des repas. Elle remercie aussi la Banque Alimentaire pour les 26 familles aidées en 2014 et les Restos du Cœur qui ont distribué 7% de repas supplémentaires.

Madame LEGRAND précise que l'assistante sociale de secteur n'assurera plus de permanence à la Mairie d'Agneaux, son territoire d'intervention s'étant accru. Elle pourra toujours toutefois intervenir au domicile lorsque les personnes ne pourront se déplacer au Centre Médico-Social à Saint-Lô. Madame LEGRAND continuera toutefois à la rencontrer une fois par mois.

Monsieur DEPINCÉ remercie Madame LEGRAND pour sa présentation du CCAS.

Le débat étant clos, le Maire quitte la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BARRÉ - 1er adjoint adopte, **à l'unanimité par 24 voix pour**, le compte administratif du budget communal et le compte administratif du budget du CCAS.

- **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur BARRÉ rappelle l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du receveur.

Monsieur DEPINCÉ souhaiterait avoir une copie du compte de gestion.


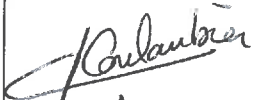

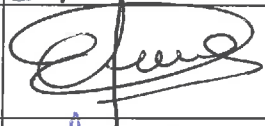

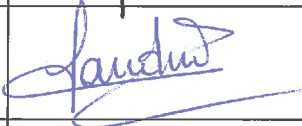

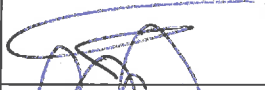

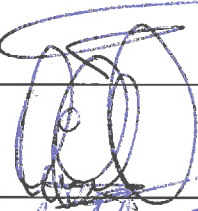






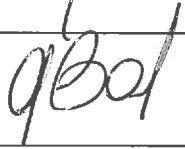


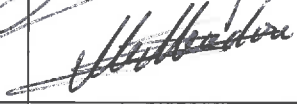



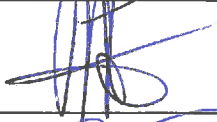
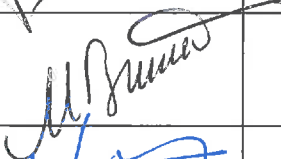

Monsieur BARRÉ explique que le receveur a attesté de la conformité des chiffres mais qu'un problème l'a empêché de nous le transmettre aujourd'hui. Il sera communiqué dès réception.

L'assemblée municipale décide d'adopter, **à l'unanimité par 24 voix pour**, le compte de gestion de receveur de la commune et du centre communal d'action sociale pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune et du centre communal d'action sociale pour le même exercice.

Le débat étant clos, **le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.**

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 21h45

Le rapporteur,

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORÉ		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Gaëlle LOIT		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORE	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN	